

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-** Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2026, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les berges du lac, Tunis, le jeudi, **16 AVRIL 2026 à 15 heures**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2025 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2025 ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2025 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 ;
- 8) Ratification d'administrateur ;
- 9) Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 10) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 11) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- 12) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2026.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice **2025**, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre **2025** tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice **2025**.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre **2025** tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice **2025**.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2023 pour un montant de **2 294 716,400** Dinars, devenues libres au cours de cette année, et totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2025		21 383 652,473
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		207 020,776
Report à nouveau (soumis à la R/S)	16 188 075,626	
Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)	2 294 716,400	
<b>Total Report à nouveau (soumis à la R/S)</b>		<b>18 482 792,026</b>
<b>Total</b>		<b>40 073 465,275</b>
Dotation au fonds social		-500 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-11 377 200,000
<b>Solde à affecter</b>		<b>28 196 265,275</b>
<b>Total des Dividendes à distribuer</b>		<b>-16 800 000,000</b>
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	207 020,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	11 189 244,499	
<b>Total Report à nouveau</b>		<b>11 396 265,275</b>

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(\*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de **2,400 DT** par action, totalement soumis à la retenue à la source conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 36 000 DT par Comité au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025, englobant les rémunérations des Comités, à 216 000 DT à répartir équitablement entre les différents membres.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Administration, ratifie, conformément aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales, la nomination de Madame Salma BOUAZIZ en qualité d'administrateur, intervenue suite au décès de Monsieur Habib BOUAZIZ.

Cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, lequel prendra fin à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, en qualité d'administrateurs, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028, les membres suivants :

- Monsieur Mohamed BRIGUI

- TUNISIAN TRAVEL SERVICE
- Monsieur Sofiene HAJ TAIEB
- Madame Héla BRIGUI HAMIDA
- Madame Salma BOUAZIZ

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kamel LOUHAICHI, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en outre de renouveler, en qualité d'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires, tel que défini par l'article 47 de la loi n°2016-48, Monsieur Kilani ZIADI, élu lors de l'assemblée électorale du 03 avril 2023, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

**Cette résolution est adoptée à .....**

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes ....., représenté par ....., pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2028, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers IFRS.

**Cette résolution est adoptée à .....**

## **ONZIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 août 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2028.
- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital en tenant compte des titres détenus actuellement par la société.

**Cette résolution est adoptée à .....**

## **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2026, et donne pouvoir au Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

## **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**